

ARRETE DU MAIRE N° 106/2021

**Relatif à la circulation et au stationnement
Route de Colmar/rue du Bouleau à WINTZENHEIM**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place de feux tricolores provisoires, route de Colmar et rue du Bouleau à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 1^{er} mars 2021 au vendredi 12 mars 2021 de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure au droit du chantier ;
- Chaussée rétrécie avec maintien du sens de circulation ;
- Stationnement interdit en amont, en aval et au droit du chantier ;
- Interdiction de dépasser.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- M. S. R. - ZA - 8, rue Jean Mermoz - 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE ;
- VIALIS - 10, rue des Bonnes Gens – 68004 COLMAR CEDEX ;
- LA TRACE - 10, rue des Bonnes Gens – 68000 COLMAR ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 25 février 2021

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité